



octobre 2015 – n° 10/12

Infos rapides

En août 2015, l'excédent agroalimentaire continue de progresser sur un an

En août 2015, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 647 millions d'euros, augmentant de 35 millions d'euros par rapport à août 2014. Alors que, depuis mai 2013, l'excédent diminuait sur un an, il progresse désormais depuis mars 2015, porté par la hausse des exportations de céréales, d'animaux vivants et de boissons alcoolisées vers les pays tiers.

Sur un an, l'excédent des produits agricoles bruts a progressé en août de 17 millions d'euros, et atteint 253 millions d'euros. La très forte hausse des exportations de céréales et d'animaux vivants compense en effet celle des importations de fruits et de légumes.

L'excédent des produits transformés augmente de 18 millions d'euros, à 394 millions d'euros. Les ventes de vins, d'alcools et de sucre progressent sur un an.

Sommaire

Principales tendances du commerce extérieur	page 2
En glissement annuel, l'excédent continue d'augmenter sur les pays tiers	
Produits agricoles bruts	page 3
La poursuite des ventes d'orges à la Chine assure la progression de l'excédent	
Produits agricoles transformés	page 4
Sur un an, des exportations en hausse pour les boissons alcoolisées et le sucre.	
Sources et définitions	page 5

Pour en savoir plus page 5

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants : en glissement annuel, l'excédent continue d'augmenter sur les pays tiers

L'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 647 millions d'€ en août 2015, soit + 35 millions d'€ par rapport à août 2014. Comme les mois précédents, l'excédent progresse fortement sur les pays tiers mais régresse sur l'UE.

Sur les pays tiers, l'excédent (557 millions d'€) augmente de 91 millions d'€ par rapport à août 2014. Les exportations progressent de 266 millions d'€ (+ 18%), contre 175 millions d'€ (+ 18 %) pour les importations. Sur un an, la croissance des exportations, et de l'excédent, sur pays tiers reste portée avant tout par les céréales (+ 128 millions d'€), les vins et boissons alcoolisées (+ 83 millions d'€) et les animaux vivants (+ 20 millions d'€)

Sur l'Union européenne, l'excédent (90 millions d'€) recule de 56 millions d'€ par rapport à août 2014. Les importations progressent en effet de 74 millions d'€ alors que la hausse des exportations n'est que de 18 millions d'€.

La baisse de l'excédent touche principalement les céréales (- 29 millions d'€), tandis que les déficits se creusent pour les fruits (- 19 millions d'€), les produits de 2^{ème} transformation des céréales (- 18 millions d'€) et les préparations alimentaires (- 17 millions d'€).

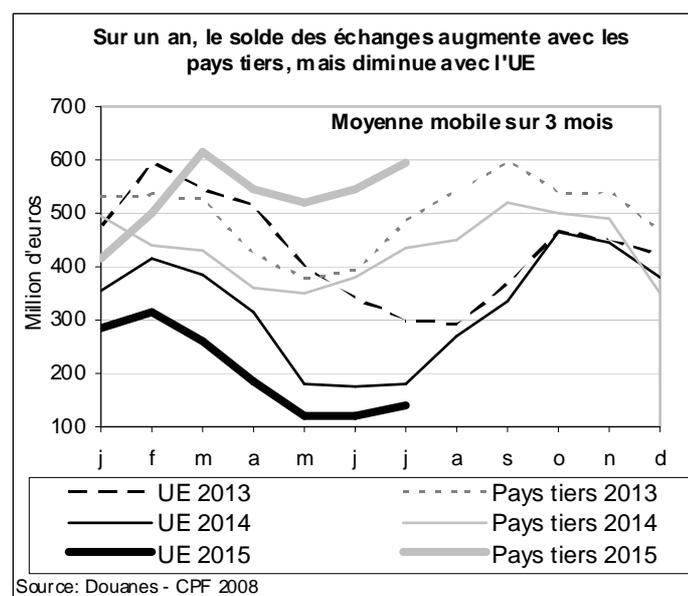
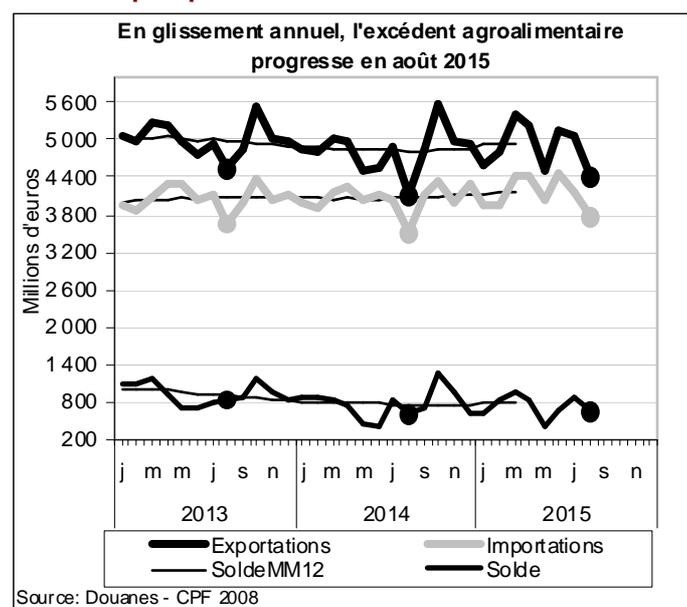
Sur les huit premiers mois de l'année 2015, l'excédent atteint 5 911 millions d'€, en hausse de 302 millions d'€ sur un an. Depuis juin 2015, la progression de l'excédent est continue.

Les indicateurs

Produits CPF2	Août						Cumuls 8 mois						
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde		
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
UE													
Produits bruts	412	445	705	697	293	252	4 115	4 512	6 758	7 017	2 642	2 505	
Produits transformés	2 128	2 170	1 981	2 008	-147	-162	18 115	18 343	17 765	17 445	-350	-898	
AGROALIMENTAIRE	2 540	2 615	2 687	2 705	146	90	22 230	22 855	24 523	24 462	2 292	1 607	
Pays tiers													
Produits bruts	319	418	262	420	-57	2	3 796	4 126	3 098	3 754	-699	-372	
Produits transformés	661	736	1 184	1 291	523	556	6 042	6 226	10 058	10 901	4 016	4 676	
AGROALIMENTAIRE	980	1 154	1 445	1 711	466	557	9 839	10 351	13 156	14 655	3 317	4 304	
Monde													
Produits bruts	730	863	967	1 117	236	253	7 912	8 637	9 856	10 771	1 944	2 134	
Produits transformés	2 789	2 905	3 165	3 299	376	394	24 158	24 569	27 823	28 346	3 665	3 778	
AGROALIMENTAIRE	3 520	3 769	4 132	4 416	612	647	32 069	33 206	37 678	39 117	5 609	5 911	

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Produits agricoles bruts

Les faits marquants : la poursuite des ventes d'orges à la Chine assure la progression de l'excédent.

En août 2015, l'excédent des échanges des **produits agricoles bruts** progresse de 16 millions d'€ par rapport à août 2014. La hausse de l'excédent sur pays tiers (+ 58 millions €) est en effet plus importante que celle du déficit sur l'UE (- 42 millions d'€).

Les **exportations** (1 117 millions d'€) augmentent de 150 millions d'€ (+ 10 %) par rapport à août 2014. Cette hausse est largement imputable à la poursuite des ventes d'orges à la Chine (0,56 Mt en août) et

d'animaux vivants (bovins) à la Turquie et au Liban. En revanche, la baisse des prix du blé tendre affecte la valeur des exportations qui ne progresse pas, malgré la hausse des volumes (+ 4%).

Les **importations** (863 millions d'€) augmentent de 133 millions d'euros (+ 18 %) par rapport à août 2014. La hausse porte principalement sur les fruits (+ 77 millions d'€) et les légumes (+ 24 millions d'€).

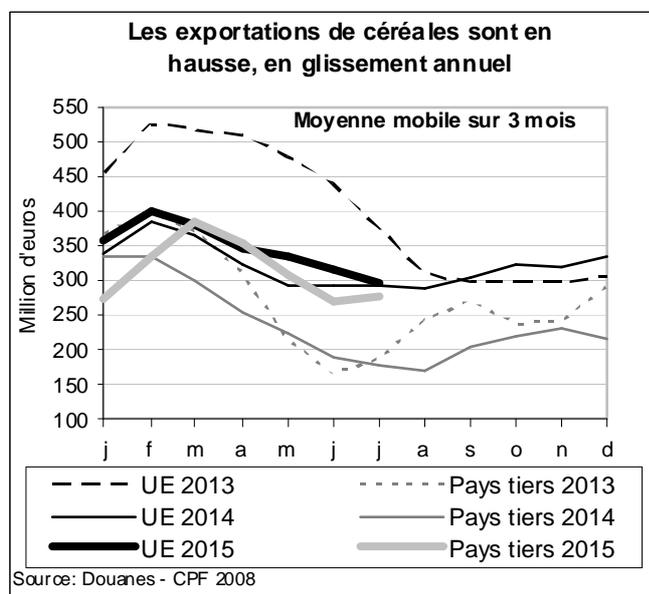
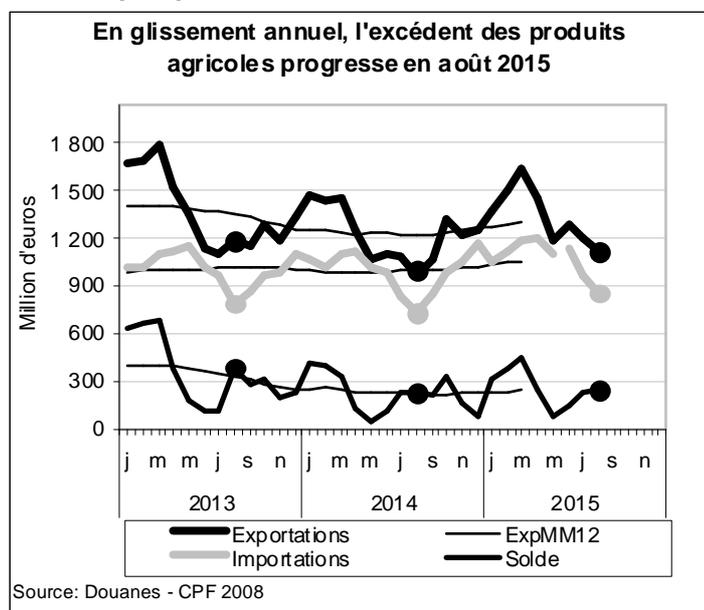
Les indicateurs

million d'euros

Produits CPF4	Août						Cumuls 8 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
PRODUITS BRUTS	730	863	967	1 117	236	253	7 912	8 637	9 856	10 771	1 944	2 134
Agriculture et élevage	615	731	896	1 041	282	310	6 876	7 572	9 253	10 126	2 377	2 554
Céréales, légum., oléagi.	111	114	514	608	402	494	1 193	1 084	5 351	6 034	4 157	4 950
Céréales n. c. riz	30	31	433	533	403	503	327	301	4 609	5 217	4 281	4 915
Oléoprotéagineux	81	83	81	74	0	-9	862	781	739	813	-123	32
Légumes, fleurs, plantes	134	157	99	112	-35	-45	1 973	2 157	1 417	1 475	-557	-682
Légumes	99	123	79	93	-20	-30	1 566	1 775	1 233	1 264	-333	-511
Prod. cult. permanentes	322	412	131	139	-192	-273	3 372	3 964	1 169	1 172	-2 203	-2 792
Fruits	189	266	106	120	-83	-146	2 082	2 499	934	941	-1 149	-1 558
Café, cacao, thé	70	75	4	3	-66	-72	541	685	23	25	-518	-661
Animaux vifs, œufs, miel	48	49	153	181	106	133	337	367	1 316	1 445	979	1 078
Bovins	3	2	84	102	81	100	38	31	783	875	745	844
Produits sylvicoles	13	17	24	24	11	7	157	165	276	289	119	124
Pêche et aquaculture	103	115	47	52	-56	-63	879	900	327	355	-552	-544

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Produits agricoles transformés

Les faits marquants : sur un an, des exportations en hausse pour les boissons alcoolisées et le sucre

En août 2015, l'excédent des échanges en produits transformés atteint 394 millions d'€, en hausse de 18 millions d'€ par rapport à août 2014.

Les exportations augmentent de 134 millions d'€ par rapport à août 2014 (+ 4 %). Les exportations de vins et d'alcools vers les pays tiers s'accroissent respectivement de 42 et 32 millions d'€. Les ventes de champagne et de vins continuent de progresser très fortement sur les Etats-Unis sur un an (+ 26 millions d'€) et la Chine (+ 8 millions d'€), de même que les ventes de cognac à Singapour (+ 15 millions d'€) et aux Etats-

Unis (+ 12 millions d'€). Les exportations de sucre progressent de 25 millions d'€. Dans un contexte de repli de la demande mondiale et de baisse des prix, les ventes de produits laitiers reculent de 33 millions d'€.

Les importations progressent de 116 millions d'€ (+ 4%) par rapport à août 2014. Cette hausse concerne principalement les préparations de la pêche, les corps gras et certains légumes. Les importations de produits laitiers ont globalement reculé (- 24 millions d'€) en raison de la baisse des prix.

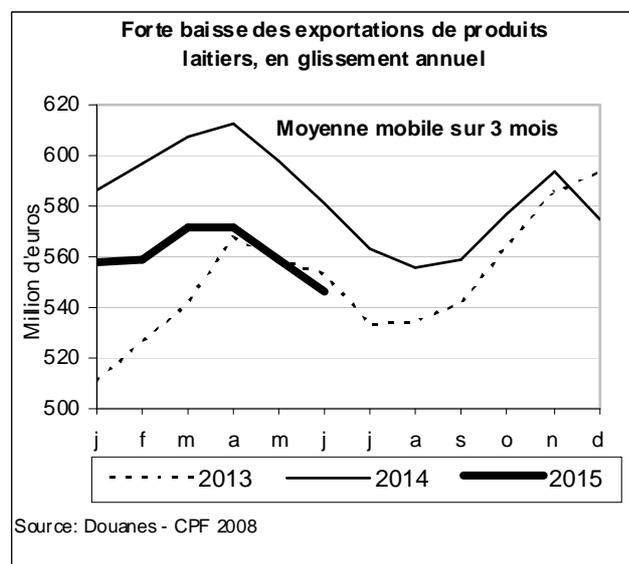
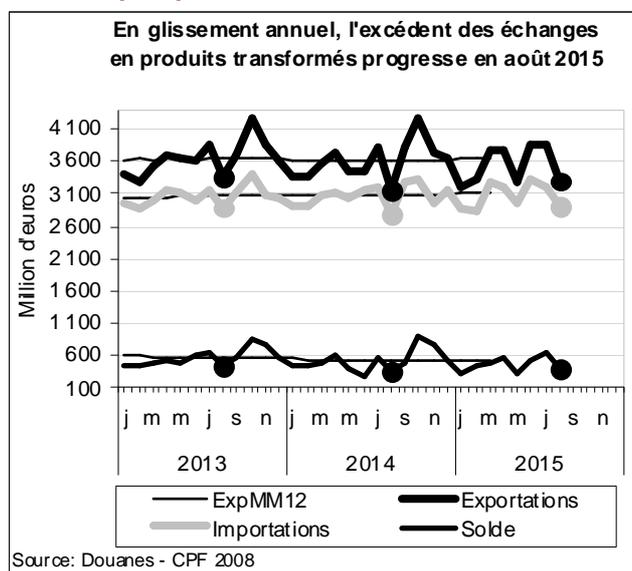
Les indicateurs

million d'euros

Produits CPF4	Août						Cumuls 8 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
IAA, TABACS	2 789	2 905	3 165	3 299	376	394	24 158	24 569	27 823	28 346	3 665	3 778
Viandes, prod. de l'abattage	441	420	323	320	-119	-100	3 804	3 661	2 894	2 850	-911	-811
Viande bovine	102	96	70	69	-32	-26	891	858	588	587	-303	-271
Viande porcine	81	64	66	59	-15	-4	629	557	567	487	-62	-70
Volaille	72	77	70	70	-2	-7	641	649	568	611	-73	-38
Prod. préparés de la pêche	257	295	45	60	-212	-236	2 283	2 368	474	526	-1 809	-1 843
Prod. à base de fruits & lég.	317	351	157	146	-160	-206	2 875	2 942	1 329	1 298	-1 546	-1 644
Huiles, tourteaux, corps gras	252	288	67	88	-185	-200	2 284	2 371	735	763	-1 549	-1 608
Tourteaux	126	126	9	13	-117	-113	1 116	1 128	115	93	-1 000	-1 035
Produits laitiers, glaces	287	263	525	492	238	228	2 449	2 212	4 691	4 383	2 243	2 171
Fromages	115	118	231	230	116	112	916	907	1 937	1 923	1 021	1 015
Produits des céréales	114	121	211	206	97	86	1 030	1 036	1 797	1 645	767	608
Biscuits, pâtisseries, pâtes	144	163	122	130	-22	-33	1 264	1 359	1 029	1 068	-235	-291
Autres produits alimentaires	544	565	553	595	9	30	4 578	4 837	4 961	5 144	382	307
Sucre	35	14	63	88	28	74	224	176	707	738	483	562
Chocolat, confiserie	198	217	159	173	-39	-44	1 589	1 670	1 230	1 341	-359	-329
Aliments pour animaux	63	74	153	170	90	96	540	604	1 336	1 415	795	812
Boissons	230	245	993	1 076	762	830	1 981	2 052	8 376	9 098	6 395	7 046
Vins, champagne	37	41	531	553	494	513	394	409	4 675	5 002	4 281	4 593
Eaux de vie, alcools	85	96	275	325	191	229	692	694	2 165	2 479	1 473	1 786
Tabacs	138	119	17	17	-122	-102	1 069	1 128	202	158	-867	-970

Source: Douanes/SSP

Mises en perspective



Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans en effet, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2 (CPF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2008 à la CPF rév. 1.

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2007.

Ceci peut également entraîner de légers écarts entre les données de 2008 publiées en 2008 selon l'ancienne nomenclature, et celles de l'année 2008 publiées en 2009 dans la nouvelle nomenclature.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est régulièrement relevé. A compter du 1^{er} janvier 2011, il a été porté à 460 000 euros, ce qui peut affecter en partie les variations des flux d'échanges.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des Produits Française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des Produits associés aux Activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

MM3 : moyenne mobile sur trois mois.

MM12 : moyenne mobile sur douze mois.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Tél : 01.49.55.85.85 – site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur : Gérard THOMAS

Composition : SSP

Dépôt légal : à parution

© Agreste 2015

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)